

Énergir SEC – Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir

R-3867-2013 – Phase 2, sujet B, volet 2

Présentation de Nazim Sebaa et Anthony Vachon
pour l'ACIG

Le 5 avril 2022

Introduction

- Dans le cadre du volet 2 du présent dossier (R-3867-2013), l'ACIG a identifié deux sujets pour lesquels elle a approfondi l'analyse et a présenté une preuve.
- Les sujets développés par l'ACIG sont :
 - Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA);
 - Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage.

Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA)

1-1 Position de l'ACIG

- L'ACIG est d'avis que l'OMA proposée ne résout pas la préoccupation de la Régie et que cette proposition peut même être contreproductive en rendant l'accès au gaz naturel plus contraignant pour les grands consommateurs.
- L'ACIG est d'avis que la proposition est discriminatoire.

Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA)

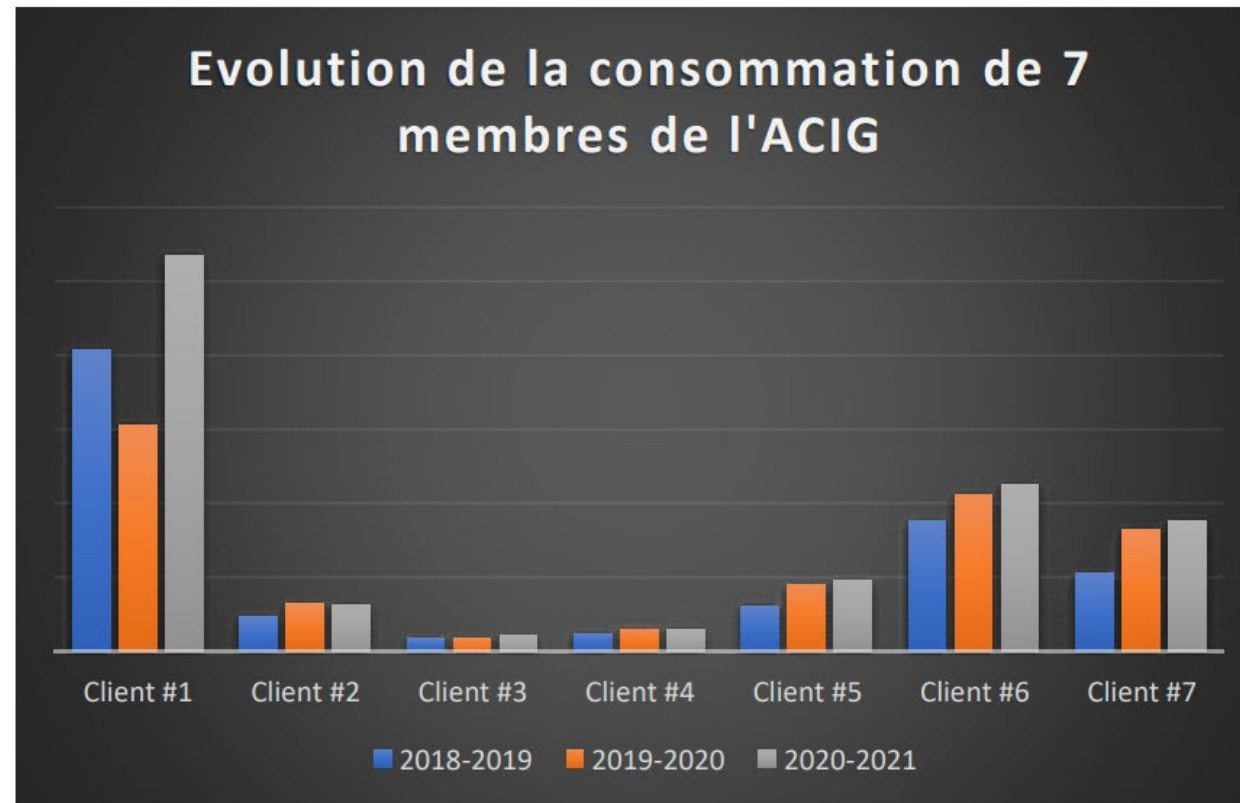
1-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

- La question des coûts échoués en cas de changement de la consommation de gaz naturel d'un grand client industriel reste entière.

Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA)

1-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

Graphique 1 : Évolution de la consommation de 7 membres de l'ACIG entre 2018 et 2021

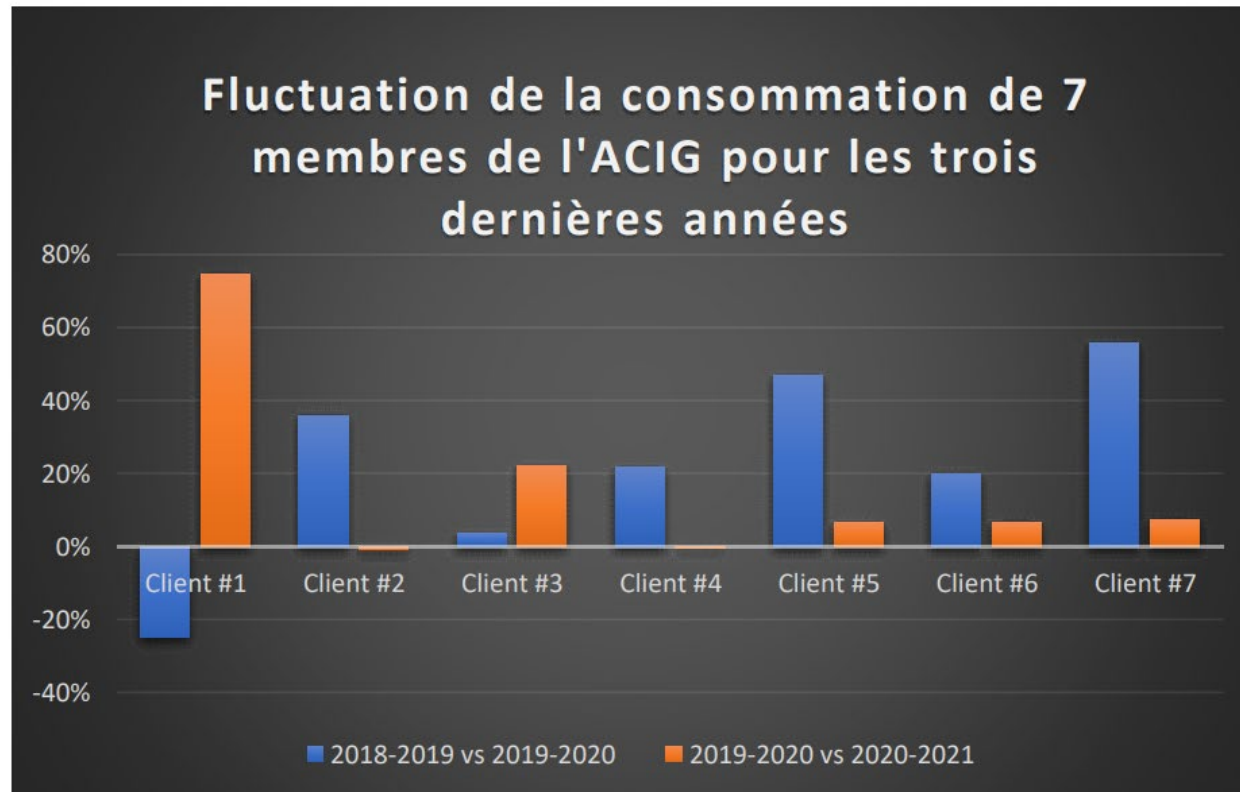


Source : ACIG, données compilées à partir des factures clients

Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA)

1-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

Graphique 2 : Fluctuation de la consommation de 7 membres de l'ACIG au cours des trois dernières années



Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA)

1-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

- La fluctuation de la consommation des grands industriels survient principalement dans deux cas de figure :
 - Une anticipation de changement de volume.
 - La survenue d'un évènement majeur et imprévu.

Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA)

1-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

Flexibilité du système d'Énergir

- Impact des baisses des consommations sur le système d'Énergir;
 - Caractère discriminatoire de la proposition
- Énergir ne démontre pas que sa proposition permet de résoudre la question des coûts échoués;
- La question de l'équité.

Sujet 1 : La tarification au service de transport et plus précisément la proposition de modification de l'Obligation Minimale Annuelle (OMA)

1-3 Conclusion et recommandations

- Considérant ce qui précède, l'ACIG recommande à la Régie :
 - **De ne pas accepter la proposition d'Énergir de modifier les modalités régissant l'OMA telle que soumise;**
 - **De ne pas accepter le principe d'application d'une OMA à seulement six clients d'Énergir;**
 - **De demander à Énergir de compléter son analyse en fournissant une étude sur la capacité du système d'Énergir d'absorber une baisse importante des consommations de gaz, notamment ceux des grands industriels;**
 - **De demander à Énergir de proposer, sur la base d'une analyse complémentaire, une autre formule pour l'OMA qui répondrait mieux à la préoccupation de la Régie et qui serait équitable pour l'ensemble des clients. Cette proposition pourrait être étudiée lors de la phase 4 du présent dossier.**

Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage

2-1 Position de l'ACIG

- L'ACIG est d'avis que la nouvelle méthode de calcul de l'équilibrage ne capte pas convenablement la causalité des coûts de l'équilibrage.

Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage

2-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

- Nouvelle méthode de calcul de l'équilibrage
 - Profils de consommation des membres de l'ACIG :

Part des consommations d'hiver des 7 membres de l'ACIG			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Client #1	34%	41%	27%
Client #2	27%	30%	28%
Client #3	35%	31%	28%
Client #4	22%	26%	24%
Client #5	24%	28%	25%
Client #6	22%	27%	25%
Client #7	26%	27%	30%

Source : ACIG, données

Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage

2-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

- Nouvelle méthode de calcul de l'équilibrage
 - Profils de consommation des membres de l'ACIG :

2019-2020			
Client ¹	Pointe réelle (m ³ /j)	Date de réalisation	CU (%)
Client 1	1 689 471	20-02-2020	54%
Client 2	383 010	10-02-2020	45%
Client 3	81 896	28-02-2020	58%
Client 4	94 439	12-09-2020	88%
Client 5	451 601	17-08-2020	68%
Client 6	917 260	30-06-2020	74%
Client 7	898 848	22-04-2020	67%

2020-2021			
Client	Pointe réelle (m ³ /j)	Date de réalisation	CU (%)
Client 1	1 669 143	31-01-2021	88%
Client 2	501 121	31-10-2020	40%
Client 3	88 396	15-03-2021	67%
Client 4	93 334	02-10-2021	92%
Client 5	401 649	11-08-2021	72%
Client 6	899 419	05-09-2021	77%
Client 7	752 331	18-08-2021	67%

Source : ACIG, extrait réponse de l'ACIG à la DDR1 de la Régie

Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage

2-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

- Nouvelle méthode de calcul de l'équilibrage
 - Impact sur les clients membres de l'ACIG :

Impact sur le prix de l'équilibrage pour 5 membres de l'ACIG		
	CU	Variation prix équilibrage
Membre #1	88%	-50%
Membre #2	40%	+390%
Membre #3	67%	+161%
Membre #4	92%	+145%
Membre #6	77%	-42%
Membre #7	69%	+173%

Source : ACIG, données compilées à partir des factures clients

Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage

2-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

- Nouvelle méthode de calcul de l'équilibrage

Comparatif des revenus d'équilibrage totaux

Tarif de distribution	Revenus méthode proposée (000 \$)	%	Revenus méthode actuelle (000 \$)	%	Écart (000 \$)
D ₁	98 911	72	103 462	81	(4 550)
D ₃	2 839	2	2 310	2	528
D ₄	26 009	19	20 113	16	5 896
D ₅	8 732	6	1 502	1	7 230
Total	136 491	100	127 387	100	9 104

Source: Énergir B-0683

Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage

2-2 Analyse et commentaires de l'ACIG

- Dossiers pouvant influencer sur le plan d'approvisionnement d'Énergir
 - Impacts du dossier biénergie sur le plan d'approvisionnement
 - La mise en place de l'offre biénergie va engendrer une baisse de la demande moyenne et un maintien des besoins de pointe avec pour conséquence une augmentation des besoins d'équilibrage.
 - Demande de renseignements de l'ACIG à Énergir :

« Avec des besoins de pointe inchangés, conjugués à une baisse des volumes distribués, veuillez confirmer que les coûts de l'équilibrage vont augmenter. Dans le cas contraire, veuillez expliquer votre réponse.

Réponse : Énergir confirme que les coûts fonctionnalisés au service d'équilibrage vont augmenter. »

Sujet 2 : La tarification du service de l'équilibrage

2-3 Conclusion et recommandations

- Considérant ce qui précède, l'ACIG recommande à la Régie :
 - De demander à Énergir de produire une analyse détaillée et chiffrée démontrant que le recours au CU capte convenablement la causalité des coûts des clients industriels;
 - De demander à Énergir de proposer une solution pour prendre en compte les consommations des industriels qui interviennent hors période d'hiver et de reconnaître ces consommations à l'équilibrage;
 - De reporter l'étude de la tarification au service d'équilibrage lors de l'étude de la phase 4 du présent dossier;
 - En ce qui a trait aux mesures transitoires proposées par Énergir, l'ACIG recommande à la Régie de les accepter au motif qu'elles limitent l'impact sur les clients industriels.



Merci de votre attention

Association des consommateurs industriels de gaz